

Madame
Bianchini Mélanie
British American Tobacco Switzerland SA
Route de France 17
2926 Boncourt

Rapperswil, le 14.04.2021
Responsable: Harry Ziltener
Telefon: 055 222 12 22
harry.ziltener@alsapk.ch

Information sur la sélection du conseil de fondation 2021 – durée du mandat 2021 – 2025

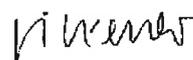
Chers clients

La sélection régulière du conseil d'administration est prévue pour 2021. Le prochain mandat s'étendra de juillet 2021 à juin 2025. Deux membres du conseil d'administration, depuis longtemps, se retireront. Deux nouveaux membres sont à élire et six membres élus se représentent aux élections.

N'hésitez pas de nous contacter si vous avez des questions.

Meilleures salutations

ALSA PK


Harry Ziltener


Paolo Zanchi



A la commission du fonds de pension
d'ALSA PK

Rapperswil, le 14.04.2021
harry.ziltener@alsapk.ch
Telefon: 055 222 12 22

Information sur la sélection du conseil de fondation 2021 – durée du mandat 2021 - 2025

Mesdames et Messieurs

Les défis actuels et futurs sont bien connus. Le placement des avoirs des assurés et les taux de conversion des rentes trop élevés préoccupent plus que jamais les caisses de pension et leurs membres du conseil de fondation. La phase persistante de taux d'intérêt bas pèse sur les rendements et l'augmentation de l'espérance de vie exige de toute urgence une correction des taux de conversion des pensions. Ce sont des questions complexes que les membres du conseil d'administration doivent aborder.

La sélection régulière du conseil d'administration est prévue pour 2021. Le prochain mandat s'étendra de juillet 2021 à juin 2025. Deux membres du conseil d'administration, depuis longtemps, se retireront. Deux nouveaux membres sont à élire et six membres élus se représentent aux élections.

- ➔ Le conseil d'administration est en pleine changements. Des membres de longue date prennent leur retraite à la fin du mois de juin 2021:
 - Peter Güntensperger, représentant du personnel, président de la commission d'investissement.
 - Reinhard Stieger, représentant d'employeur, président de la commission immobilière

- ➔ Le Conseil d'administration a recherché des candidats qualifiés pour succéder aux membres sortants. Les personnes suivantes se présentent aux sélections:
 - Reumer-Hefti Carmen, née en 1979, fiduciaire avec brevet fédéral, experte diplômée en comptabilité et contrôlant, représentante du personnel, Romer's Hausbäckerei AG.
 - Müller Marcel, né en 1976, économiste d'entreprise, haute école spécialisée de Zurich Winterthur, expert fiscal avec brevet fédéral, représentant d'employeur, Glasmanufaktur Buttikon AG



→ Les membres élus et expérimentés du conseil d'administration se présentent pour une réélection:

- Brändli Yvan, représentant du personnel, nouveau depuis 2020
- Jud Stefan, président du conseil de fondation, représentant d'employeur
- Kunz Stefanie, représentante du personnel, nouvelle depuis 2018.
- Sabljo Damir, représentant d'employeur, nouveau depuis 2019
- Scheu René, représentant d'employeur
- Wildhaber August, représentant du personnel

Conformément au règlement d'organisation, les institutions de prévoyance affiliées sont libres de proposer des candidats appropriés issus de leurs rangs. Le dépliant "Élections au conseil de fondation 2021 - 2025" fournit des informations détaillées sur les questions "Qui peut voter?", "Qui peut être élu membre du conseil de fondation?" et sur la procédure d'élection. Sur la page [www.alsapk.ch / Service / SR-Wahl 2021](http://www.alsapk.ch/Service/SR-Wahl2021), vous trouverez de plus amples informations sur les tâches et le temps nécessaire d'ALSA PF.

N'hésitez pas de nous contacter si vous avez des questions concernant la sélection du conseil d'administration.

Meilleures salutations

ALSA PK



Harry Ziltener



Paolo Zanchi



Fiche d'information pour la sélection du conseil de fondation 2021 – durée du mandat 2021 - 2025

La durée du mandat est 4 ans, conformément à l'art. 2.1 du règlement d'organisation. Elle commence le 1er juillet 2021 et se termine le 30 juin 2025. Le conseil d'administration est composé au minimum de 4 membres.

Qui peut voter ?

Selon l'art. 6.1 du règlement de l'organisation: la commission de prévoyance d'une entreprise affiliée désigne les délégués à l'assemblée des délégués. Les délégués sont membres de la commission de prévoyance. Le nombre de délégués dépend du nombre d'assurés de l'entreprise affiliée:

Entreprises avec

- 1 à 10 personnes assurées	envoient au maximum	1 délégué
- 11 à 30 personnes assurées	envoient au maximum	2 délégués
- A partir de 31 personnes assurées,	envoient au maximum	3 délégués

Le contrôle d'admission à l'assemblée générale permet de s'assurer que les dispositions du règlement d'organisation ne sont pas violées.

Qui peut se présenter aux élections du Conseil d'administration/Conseil du fondation ?

Art. 6.4: Les membres du Conseil de fondation qui sont assurés auprès de la Fondation ou les personnes qui sont actives dans les organes exécutifs (direction, conseil d'administration) de la société affiliée et qui n'ont pas encore atteint l'âge de 70 ans peuvent être élus au Conseil de fondation - droit de vote passif. Pour en savoir plus, consultez la page [www.alsapk.ch / Service / Elections SR](http://www.alsapk.ch/Service/ElectionsSR).

En règle générale, un représentant des travailleurs est une personne qui ne peut pas prendre de décisions importantes dans une entreprise.

Procédure d'élection

1. La commission de prévoyance élit un candidat parmi ses membres et communique cette proposition à l'ALSA PK, Rietstrasse 4, 8640 Rapperswil, jusqu'au 5 mai 2021 au moyen du formulaire "Proposition de candidat".
2. Après la date de clôture (5 mai 2021), une liste de candidats sera établie et envoyée aux comités de pension à titre d'information. Les propositions reçues après cette date ne seront pas prises en considération et ne pourront pas participer à l'élection.
3. Lors de l'assemblée des délégués, les membres du conseil de fondation sont élus au scrutin public par les délégués salariés et employeurs présents. Les employés élisent leurs représentants et les employeurs leurs représentants.
4. Le nouveau période du mandat commence le 1er juillet 2021 et se termine le 30 juin 2025.

Pour toute information sur les devoirs et responsabilités d'un conseil d'administration, n'hésitez pas de nous contacter. Il suffit d'appeler: Harry Ziltener, directeur général d'ALSA PK, 055 222 12 22. De plus amples informations sont également disponibles sur internet: [www.alsapk.ch / Service / élections SR 2021](http://www.alsapk.ch/Service/electionsSR2021)



Profil d'exigences pour le candidat / la candidate de conseil d'administration

La personnalité:

- Intégrité personnelle
- "Helicopter View"
- Identification avec la philosophie et la stratégie d'ALSA PK
- Capacité à travailler en équipe
- Indépendance intérieure et extérieure
- Penser et agir de manière entrepreneuriale

Compétences générales:

- Intérêt pour les questions de retraite professionnelle
- Volonté de s'intégrer avec les tâches du conseil de fondation et de continuer de se former permanence (investissement, prestations professionnelles, contextes économiques).
- Bonne réputation
- Garantie d'une activité commerciale irréprochable
- Capacité à travailler ensemble dans l'intérêt des assurés.
- Intérêt pour l'optimisation du rendement à long terme des actifs dans le cadre d'un devoir fiduciaire au profit des assurés
- Intérêt pour la discussion et la prise de décision sur des questions stratégiques
- Volonté de prendre des décisions de gestion et d'en assumer la responsabilité
- Capacité à comprendre des documents techniques et à évaluer et remettre en question des contextes factuels complexes.

Engagement en temps:

- 4 à 6 réunions du conseil d'administration par an - généralement l'après-midi.
- En outre, selon la commission, 4 à 6 réunions par an.
- Durée de la session : 2 à 4 heures
- Préparation et Post-traitement : environ une demi-journée
- 2 à 4 jours de formation et de perfectionnement par an
- Participation occasionnelle à des événements en soirée



